



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de la Santé

et de l'Action sociale

Agence sénégalaise de

Réglementation pharmaceutique

ARP/DIAJ/SELC

Dakar, le 11 DEC 2023

**Décision n°015
portant nomination des experts
du Comité technique des experts de Vigilances**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE SENEGALAISE DE
REGLEMENTATION PHARMACEUTIQUE,**

VU la Constitution ;
VU le décret n°2020-936 du 03 avril 2020 portant organisation du Ministère de la Santé et de l'Action sociale, modifié par le décret n°2023-1321 du 12 juillet 2023 ;
VU le décret n°2020-2200 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre de la Santé et de l'Action sociale ;
VU le décret n°2022-824 du 07 avril 2022 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP) ;
VU le décret n°2022-1774 du 17 septembre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;
VU le décret n° 2022-1797 du 26 septembre 2022 relatif aux attributions du Ministre de la Santé et de l'Action sociale ;
VU le décret n° 2023-2104 du 11 octobre 2023 portant nomination des ministres et fixant la composition du gouvernement
VU le décret n° 2023-2105 du 11 octobre 2023 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;
Sur la note du Directeur des Affaires Juridiques de l'Agence sénégalaise de réglementation pharmaceutique,

DECIDE :

Article premier. - Sont nommés experts externes du Comité technique des experts de vigilances :

1. Professeur Madiye SENE, pharmacologue, enseignant-chercheur ;
2. Professeur Oumar KANE, médecin anesthésiste réanimateur, enseignant-chercheur ;
3. Professeur Babacar MBENGUE, médecin immunologue, enseignant-chercheur ;

4. Professeur Mamadou FALL, pharmacien toxicologue, enseignant-chercheur ;
5. Professeur Absa LAM, médecin toxicologue, enseignant-chercheur ;
6. Professeur Khardiata DIALLO, médecin infectiologue, enseignant-chercheur ;
7. Professeur Fatou AW LEYE, médecin cardiologue, enseignant-chercheur ;
8. Professeur Ndiaga Matar GAYE, médecin neurologue, enseignant-chercheur ;
9. Professeur Suzanne Oumou NIANG, médecin dermatologue, enseignant-chercheur ;
10. Professeur Maguette Sylla NIANG, pharmacien immunologue, enseignant-chercheur ;
11. Professeur Amadou Lamine DIA, médecin dermatologue au laboratoire bactériologie, enseignant-chercheur ;
12. Professeur Tandakha DIEYE, pharmacien immunologue, enseignant-chercheur ;
13. Docteur Alfred Taly SENE, pharmacien ;
14. Docteur Khadidiatou GASSAMA, pharmacien ;
15. Docteur Yacine DIONE, pharmacienne toxicologue ;
16. Docteur Boly DIOP, médecin épidémiologiste, expert en vaccinologie.

Article 2.-Sont nommés experts internes du Comité technique des experts de Vigilances :

1. Professeur Youssou NDAO, Directeur de l'Homologation et de la sérialisation ;
2. Professeur Djibril FALL, Directeur du Contrôle qualité ;
3. Docteur Madické DIAGNE, Directeur de l'Inspection de la Surveillance du marché et des Vigilances ;
4. Professeur Adama DIEDHIOU, Coordonnateur de la Cellule Management de la Qualité ;
5. Docteur Koura COULIBALY, Coordonnateur de la Cellule Partenariat
6. Professeur Assane DIENG, Chef du service du Contrôle biologique, biotechnologique et de la Libération des lots ;
7. Professeur Serigne Oumar SARR, Chef du Service Contrôle physico chimique et pharmacotechnique ;
8. Docteur Aminata Alioune DIOP, Chef du Service des Vigilances ;
9. Docteur Mbagnick DIOUF, Chef du Service de l'Homologation ;
10. Docteur Khadidiatou GNING, Chef du Service de la Sérialisation ;
11. Docteur Ndéye Magatte DIAO, Chef du Service Logistique et Contrôle technico réglementaire ;
12. Docteur Moussa DIALLO, Chef de Service du l'Inspection pharmaceutique ;
13. Docteur Cheikh Sadibou CAMARA, Chef du Service de la Surveillance du marché ;
14. Docteur Khadydiatou FALL, Chef du Service de la Réglementation
15. Docteur Aida Siby DIOP, Responsable Audit qualité ;
16. Docteur Ahmadou Bamba SOW, Chef de Service des Essais cliniques ;
17. Docteur Arame MBENGUE, Chef de la Division des Enregistrements ;
18. Docteur Ramatoulaye MBENGUE, Chef de la Division Pharmacovigilance ;

19. Docteur Yancoba COLY, Chef de la Division de l'Inspection des Etablissements pharmaceutiques ;
20. Docteur Aliou NDIAYE, pharmacien à la Direction de l'Homologation et de la Sérialisation ;
21. Docteur Maimouna KANE, pharmacienne à la Direction de l'Inspection, de la Surveillance du Marché et des Vigilances ;
22. Docteur Fatou NDIAYE, pharmacienne à la Direction de l'Inspection, de la Surveillance du Marché et des Vigilances ;
23. Docteur Rawane DIOP, pharmacien à la Direction de l'Inspection, de la Surveillance du Marché et des Vigilances ;
24. Docteur Seny NDIAYE, pharmacien à Direction du Contrôle Qualité.

Le Comité technique des experts de Vigilances peut s'adjoindre de toute autre personne ressource dont les compétences sont jugées utiles pour son fonctionnement.

Article 3.- Le Directeur des Affaires juridiques de l'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique est chargé de l'application de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- MSAS/SG
- MSAS/CAB
- MSAS/ARP
- MSAS/IAAF
- INTERESSES
- ARCHIVES/CHRONO



**Dr Oumy Kalsoum
NDIAYE NDAO**